

BRUGGE X

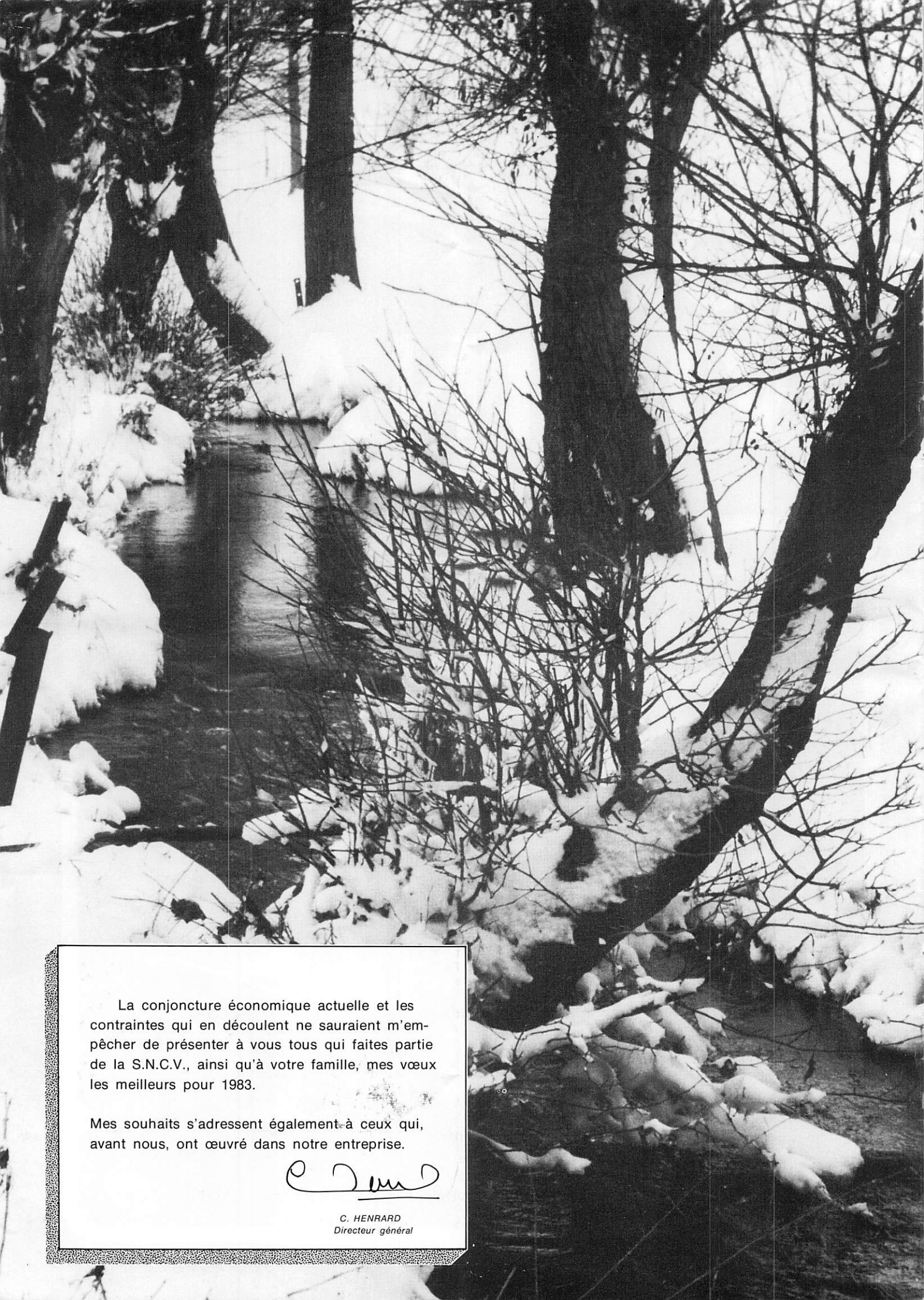
G.P.P./4/340



# NOS VICINAUX

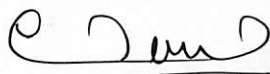






La conjoncture économique actuelle et les contraintes qui en découlent ne sauraient m'empêcher de présenter à vous tous qui faites partie de la S.N.C.V., ainsi qu'à votre famille, mes vœux les meilleurs pour 1983.

Mes souhaits s'adressent également à ceux qui, avant nous, ont œuvré dans notre entreprise.



C. HENRARD  
Directeur général



## LE NOUVEAU BUREAU DE DÉPÔT DES RECETTES À BRUGES

En l'année 1974 déjà, on se plaignait du manque de sécurité et du mauvais aménagement du bureau de dépôt des recettes à la Place du Marché, à Bruges. Depuis lors, la S.N.C.V. essayait d'obtenir que la ville mette à sa disposition un local convenable et bien situé.

Après avoir d'abord entrepris des efforts pour obtenir davantage de place dans les halles mêmes de la ville, des démarches furent faites à l'instigation du bourgmestre de l'époque pour pouvoir occuper un local dans le bâtiment

de la Place du Marché, qui abrite le Ministère des Travaux Publics. Les résultats devaient également s'avérer négatifs.

Finalement, suite à la modification de la situation du trafic à Bruges qui veut que tous les autobus passent par la Jacob van Ooststraat et y stationnent, un accord a été obtenu avec la ville pour la location de locaux dans le théâtre municipal.

Ceux-ci furent aménagés en conséquence.

La façade extérieure et la porte d'entrée devant être conservées dans leur état d'origine, un sas d'entrée comportant une porte intérieure vitrée fut dès lors prévu.

Le local est particulièrement fonctionnel et aménagé très sobrement. Il offre de la place à une vingtaine de conducteurs, qui y effectuent leurs versements de recettes.

L'espace réservé aux voyageurs comporte un panneau d'information ainsi qu'un guichet réservé aux renseignements.

## 2 RETRAITES BIEN MÉRITÉES

### Administration centrale

#### M. HOLLANDERS H., sous-chef de bureau

M. Henri Hollanders entra en service comme commis auxiliaire-dactylographe le 1.12.1944.

Après avoir subi avec succès l'épreuve de rédacteur, il fut promu à ce grade le 1.1.1949.



Il obtint ensuite la sélection le 1.1.1951 et, après réussite d'un examen, devint sous-chef de bureau le 1.1.1958.

M. Hollanders, qui fut occupé successivement à la Dactylographie, à IG/Secr. et à E/Secr.,

était un collègue dévoué et sympathique, toujours prêt à rendre service.

C'était également un sportif de grande classe.

En effet, il a participé 38 fois avec l'équipe nationale belge de basket-ball à des rencontres internationales, ainsi qu'aux jeux olympiques de Londres en 1948.

Ce qui ne l'a pas empêché, dans un esprit de franche camaraderie, de jouer au sein de l'équipe vicinale de basket-ball du cercle «Entre Nous» de l'Administration centrale, lors de compétitions corporatives.

Puisse-t-il bénéficier longtemps encore d'une retraite bien méritée !

### Groupe de Flandre occidentale

#### M. VAN STEENBERGE C., inspecteur technique

M. Carlos Van Steenberge fut

recruté le 1.7.1949 en tant que conducteur de travaux.

Il fut muté le 1.8.1953, à la Direction T.M., puis transféré, le 1.5.1957, de l'Administration centrale au Groupe de la Flandre occidentale en qualité de technicien d'atelier au dépôt d'Ostende, où il fut promu inspecteur technique le 1.1.1962.



M. Van Steenberge a derrière lui une carrière bien remplie.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite.



# 1000

jours sans accident  
de l'équipe N° 3  
centres d'entretien  
Flandre occidentale



# 4000

jours sans accident  
de l'équipe N° 1  
mouvement région  
d'Assebroek



## *Le Saviez-Vous ?*

LES «MARCHÉS FLOTTANTS» DE THAÏLANDE



En plus d'un réseau ferroviaire, la Thaïlande possède un réseau d'auto-bus très développé. C'est ainsi qu'est très réputé là-bas le bus de nuit, avec sièges réglables, air conditionné et repas froid, qui relie Bangkok à Chiang Mai. De cette dernière, on peut se diriger vers les tribus montagnardes, qui se sont fixées en Thaïlande il y a à peine un siècle, et vers les forêts de bambous le long de la rivière Kwai, dont le chemin de fer est universellement connu grâce au film.

Une grande partie des transports s'effectuent également sur des petits canaux appelés «klongs». C'est sur ceux-ci et le long de l'eau que se déroule la vie de la population. Les «marchés flottants» hauts en couleur de Bangkok et Damoen Saduak (environ 90 km de Bangkok) ont d'ailleurs acquis une réputation mondiale.



Les festivités organisées à l'occasion des 1.000 jours sans accident avec chômage de l'équipe n° 3 — Centres d'entretien Flandre occidentale — se sont déroulées le 25 septembre 1982 dans notre maison de vacances «Zonnebloem» à Nieuport.

A l'allocation de bienvenue de M. De

Smet, chef de service de la sécurité pour le Groupe de la Flandre occidentale, succédèrent celles de MM. Vandestein, ingénieur et délégué du Service Général de Sécurité, et Vervaeet, directeur régional. Ce dernier insista sur le fait qu'une équipe marquée par des revers peut reprendre place parmi

les lauréates lorsque la lutte contre les accidents du travail est menée de façon persistante et soutenue.

Après s'être vu remettre un cadeau-souvenir, les agents présents et leur épouse furent ensuite invités à une soirée fort agréable.

Les 18 et 19 septembre 1982 s'est déroulée, à 17 h, dans notre maison de vacances «Zonnebloem» de Nieuport, la fête organisée à l'occasion des 4.000 jours sans accident avec chômage de l'équipe n° 1 — Services du mouvement Assebroek - Koekelare - Zwevezele.

M. De Smet, chef de service de la sécurité pour le Groupe de la Flandre occidentale, prononça quelques mots d'introduction en insistant sur le fait que, malgré le rajeunissement du personnel et les modifications apportées

au matériel, les 4.000 jours avaient été atteints grâce à la persévérance et au sentiment de solidarité des héros de la fête.

M. Van Wesemael, directeur du Service Général de la Sécurité, s'adressa ensuite à l'assemblée.

Il ne manqua pas de mettre l'accent sur l'impressionnante prestation que représentent pour une équipe de 125 hommes ces 4.000 jours sans accident avec chômage et exprima sa satisfaction quant au fait que, pour cette équipe, la «sécurité» n'est pas un vain mot.

M. Vervaeet, directeur régional, à son tour, se déclara extrêmement satisfait du résultat. Il précisa que l'équipe fêtée était la première de Flandre occidentale à atteindre les 4.000 jours et énuméra les difficultés et dangers auxquels sont confrontés les conducteurs-receveurs d'autobus. Si le même esprit de sécurité subsiste, conclut-il, l'équipe atteindra certainement les 5.000 jours.

Un cadeau-souvenir ainsi qu'un apéritif furent offerts avant l'excellent repas pris dans une ambiance chaleureuse.



#### LA RÉNOVATION DES CÉLÈBRES «CABLE-CARS» DE SAN FRANCISCO

Fin 1982, les funiculaires de San Francisco vont être mis hors service pour un bon bout de temps. Un prêt fédéral de 60 millions de dollars doit couvrir les frais d'un projet de rénovation qui nécessitera deux années. Tant la voie — il existe trois lignes — que le matériel historique subiront d'importantes réparations.

Une partie des frais serait également payée par le produit de concerts de bienfaisance.



## UN JOUR OU UN WEEK-END D'ÉVASION

- 8 janv. **HOVE** A 14 h, 21e cortège des Rois Mages pour la jeunesse.
- 8 janv. **TERMONDE** Compétition pour groupes travestis, à 16 h.
- 8 janv. **ZOTTEGEM** A partir de 17 h, carnaval des Rois Mages. Cortège.
- 8-10 janv. **RENAIX** «Bommel-feesten» (fêtes carnavalesques). Le 8 à 19 h, grand cortège.
- 16 janv. **EDEGEM** Fête de la Saint-Antoine.
- 23 janv. **INGOOIGEM** Fête de la Saint-Antoine, à 9 h.
- 30 janv. **GALMAARDEN** Fêtes folkloriques, à 14h30.
- 7 févr. **WETTEREN** Cortège carnavalesque, à 15 h.
- 10-15 févr. **EUPEN** Manifestations carnavalesques. Le 14, cortège du Rosenmontag.
- 12 févr. **GENK** Cortège carnavalesque international, à 14h30.
- 12-15 févr. **BLANKENBERGE** Manifestations carnavalesques. Le 13, grand cortège à 15 h.
- 13 févr. **ESSEN** Manifestations carnavalesques. Cortège.
- 13 févr. **HERENTHOUT** Cortège carnavalesque, à 14 h.
- 13 févr. **KNOKE-HEIST** Cortège carnavalesque des enfants, à 15 h.
- 13 févr. **MALMEDY** Grande parade carnavalesque, à 13 h.
- 13 févr. **RAEREN** Grand cortège carnavalesque, à 13h30.
- 13 févr. **SAINT-VITH** Cortège carnavalesque, à 14 h.
- 13 févr. **TONGRES** Cortège carnavalesque, à 14 h.
- 13-15 févr. **ALOST** Manifestations carnavalesques. Le 13, à 14 h, grand cortège.
- 14 févr. **GENK** Carnaval dans les rues.
- 15 févr. **BINCHE** Célèbre carnaval. Défilé et rondeau des Gilles de Binche.
- 15 févr. **LOUVAIN** Cortège carnavalesque des étudiants, à 16 h.
- 20 févr. **HERENTHOUT** Cortège carnavalesque, à 14 h.
- 20 févr. **LEDE** Cortège carnavalesque, à 14h30.
- 20 févr. **NIVELLES** Cortège carnavalesque.
- 20 févr. **TERMONDE** Grande cavalcade carnavalesque (à 14 h).
- 20 févr. **TROIS-PONTS** Cortège carnavalesque à 14 h. Grand feu.

## LA CONFÉRENCE DE PRESSE TENUE À SAINT-NICOLAS



Après l'inauguration, le 31 août 1982, à 19 h, du nouveau dépôt S.N.C.V. de Saint-Nicolas, s'est tenue à 20 h, dans les locaux de l'hôtel de ville, une conférence de presse sur «l'intégration, à partir du 1er septembre 1982, des lignes urbaines de Saint-Nicolas dans le réseau d'autobus du Pays de Waes».

Figuraient notamment au nombre des autorités et fonctionnaires présents : M. De Croo, Ministre des Communications, M. De Vidts, bourgmestre de Saint-Nicolas, des délégués permanents de la province ainsi que des échevins et conseillers communaux de la ville, MM. De Wolf, Directeur général de l'Administration des Transports, Sinnaeve, Directeur général a.i. des Services Généraux du Ministère des Communications, Breyne, vice-président du Conseil d'administration de la S.N.C.V., Henrard, Directeur général de la S.N.C.V., Vanderfaillie, Van Wesemael, Keygnaert, directeurs, et Vervaeet, directeur régional des Deux Flandres.

Ce fut sous une pluie battante que M. le Ministre inaugura la plaque commémorative du nouveau dépôt situé dans le parc industriel de Saint-Nicolas. Visite fut alors rendue aux installations qui comprennent :



- un bâtiment de service pour le mouvement ;
- un centre d'entretien pour autobus ;
- une station de lavage et de distribution de carburant ;
- une habitation pour 2 familles, réservée aux responsables du dépôt ;
- un parking pour autobus et pour autobus articulés de respectivement 12 m et 17m35 de longueur ; capacité de ce parking : 26 autobus ordinaires et 12 autobus articulés.

Les invités montèrent ensuite à bord d'un autobus articulé qui passa par l'installation de lavage, avant de rejoindre l'hôtel de ville.

Dans la salle des fêtes de celui-ci, après les mots de bienvenue adressés à l'assemblée par le bourgmestre De Vidts, M. Breyne, vice-président du Conseil d'administration de la S.N.C.V., prit la parole.

Il déclara notamment :

*C'est le 27 mai 1979, qu'a été présentée à Saint-Nicolas la première phase du renouvellement du réseau S.N.C.V. dans le Pays de Waes. Cette phase revenait en fait à redistribuer les kilomètres-autobus devenus libres par suite de l'électrification des lignes ferroviaires S.N.C.B.*

*Demain suivra la deuxième phase qui prévoit d'intégrer les lignes urbaines de Saint-Nicolas dans l'ensemble du réseau d'autobus du Pays de Waes. Cette redistribution du réseau d'autobus urbain prend notamment en considération l'évolution de l'habitat.*

*La caractéristique principale de cette intégration consiste dans le fait qu'il n'existera plus aucune distinction entre les lignes d'autobus urbaines et les lignes régionales : les services à horaire fixe seront d'ailleurs assurés alternativement sur toutes les lignes par des autobus urbains et régionaux. Le numéro et la couleur du film indiqueront sans aucune ambiguïté possible le trajet urbain suivi, les dizaines indiquant la direction et les unités la destination finale dans la région.*

Après avoir écouté les allocutions, M. le Ministre De Croo tira ses conclusions. La fluidité du trafic dans les centres, insista-t-il, dépend dans une large mesure de la coordination des transports en commun, qu'il s'agisse d'autobus, de trains ou de trams.

Il dit être d'accord quant au fait que soient prises pour les transports en commun des mesures prioritaires. Chaque ville ou région présente cependant des nécessités propres sur le plan des transports en commun. C'est ainsi que pour le «Pays de Waes», une intégration des transports urbains et régionaux s'imposait d'urgence.

M. le Ministre adressa ses remerciements aux fonctionnaires du Ministère des Communications, au groupe de travail local ainsi qu'au personnel de la S.N.C.V. pour leur importante contribution à l'élaboration de cette deuxième phase. Il exprima également l'espoir de voir la S.N.C.V. mettre au point un projet similaire pour d'autres régions du pays afin d'adapter les transports en commun aux besoins de notre temps, ceci dans les limites bien entendu des actuelles possibilités budgétaires.

## In memoriam M. Jan GOOVAERTS, ingénieur, Directeur régional du groupe Anvers-Limbourg

Le 8 novembre dernier, M. Goovaerts, Directeur régional, se sentant pris de malaise, dut interrompre subitement ses activités.

Une heure plus tard, tous soins lui étaient devenus inutiles.

C'est le 1.2.1957 que M. Goovaerts, jeune ingénieur civil, entra en service à la Société dans le Groupe du Limbourg, où il fut chargé de la direction des services techniques de Hasselt. Il allait ensuite être promu successivement Ingénieur principal le 1.1.1965 et Ingénieur en Chef (ancien régime) le 1.1.1969.



C'est en cette dernière qualité qu'il s'occupa de la gestion journalière des services régionaux du Limbourg (Services du Mouvement, administratifs et techniques). Puis, le 1.3.1972, la même responsabilité lui fut confiée pour le Groupe d'Anvers-Limbourg avec le grade d'Ingénieur principal-Chef de Groupe.

Le 1.9.1980, il était nommé Directeur régional.

Très compétent sur les plans technique et professionnel, il était également très humain, sachant montrer beaucoup de compréhension pour tous les problèmes qui lui étaient soumis.

Scrupuleux, honnête et dévoué, il avait un grand sens du devoir.

Sa mort représente une grande perte pour notre Société et frappe très lourdement sa belle et nombreuse famille. Aussi présentons-nous à Madame Goovaerts et à ses enfants l'expression de nos profondes condoléances.



# NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION ET DES GROUPES



## MUTATIONS

**ADMINISTRATION CENTRALE**  
Meert R., contrôleur

**Peetersile G. et Bodaert V.**  
**Choukart F. et Van Hauteghem H.**

### LIEGE

**Martens L. et Tilkin J.**  
**Vossen B. et Schoonbroodt J.**  
**Ross D. et Collignon A.**  
**Colinet A. et Vandormael M.**  
**Lowies D. et Gregoire K.**  
**Gilles P. et Mahoux D.**

### BRABANT

**Wittemans J. et Eraets M.**  
**Boonants D. et Dive C.**  
**Leuckx J. et Verschuereen C.**  
**Crabbe L. et Putseys I.**  
**Hannesse J.-P. et Lecomte L.**  
**De Wilde L. et Volckaert L.**

### LIMBOURG

**Martens E. et Gabriels M.**  
**Nassen C. et Vandebek R.**  
**Kennes M. et Vandermeer M.**  
**Corstjens M. et Vanspauwen G..**

### FLANDRE OCCIDENTALE

**Depraetere L. et Van der Haeghen G.**  
**Dobbelaere J. et Vermeulen B.**  
**Depotter P. et Bacqué M.**  
**Balbaert D. et Naessens R.**

**Chloé** chez Vincken B.  
(Woluwé-Saint-Lambert)  
**Amélie** chez Vanderborcht A. (Tertre)  
**Natalie** chez Batsleer M. (Ostende)

### ANVERS

**Koen** chez Peeters M. (Hoboken)  
**Roelant** chez Janssens L.  
(Heist-op-den-Berg)  
**Daisy** chez Collen Ph. (Malines)  
**Stig** chez Janssen D. (Wuustwezel)  
**Steve** chez Van den Bosch J.  
(Merksem)  
**Johnny** chez Noelants D. (Halle)  
**Koen** chez Geerts P. (Deurne)  
**Ellen** chez Arnouts R. (Kontich)  
**Peter** chez Hendrickx E. (Kontich)  
**Anny** chez Lombarts H. (Malines)

### FLANDRE ORIENTALE

**Katie et Katrien** chez Van Leuven E.  
(Laarne)  
**Kristof** chez Rogiers L. (Zeel)  
**Vanessa** chez Biervliet R. (Gand)  
**Frederik** chez Verdonck G. (Gand)  
**Manuel** chez Van Damme G. (Gand)  
**Freya** chez Van Damme M. (Laarne)  
**Christoff** chez Verbeiren F. (Alost)  
**Maureen** chez Philips M. (Zeel)

### HAINAUT

**Ludovic** chez Bernaert R. (Mons)  
**Pascal** chez Gilles R. (Yves-Gomezée)  
**Vincent** chez Van Gysegheem L.  
(Lodelinsart)  
**Christophe** chez Brohez E. (Eugies)  
**Maite** chez Manise P. (Mons)  
**Nico** chez Gallo J.-L. (Jumet)  
**Sylvie** chez Vanderbeken D.  
(Carnières)  
**Michael** chez Anckaert Cl.  
(Wanfercée-Baulet)  
**Sylvain** chez Kraye D. (Tournai)  
**Mélanie** chez Dufraigne F.  
(Haine-St-Pierre)  
**Christophe** chez Cordier C.  
(Biesme-sous-Thuin)  
**Sébastien** chez Mahieu A. (Frameries)  
**Damien** chez Hotton J. (Roux)  
**Christopher** chez Navez M.  
(Courcelles)

### NAMUR-LUXEMBOURG

**Michael** chez Rasquin M. (Andenne)  
**François** chez Jaumotte G. (Mettet)  
**Thierry** chez Gillain P. (Andenne)  
**Coralie** chez Martin C. (Maissin)  
**Nathalie** chez Pleugers G. (Ramillies)  
**Jhonny** chez Obrecht M. (Anhée)  
**Malorie** chez Dahin C. (Wierde)

### LIEGE

**Deborah** chez Joiris E. (Braives)  
**Jennifer** chez Pire R. (Ouffet)  
**Coraline** chez Radermackers G.  
(Mouland)  
**Jonathan** chez Godefroid R.  
(Bressoux)  
**Fabian** chez Sterkendries A.  
(Saint-Nicolas)  
**Johan** chez Scheen Ch. (Soumagne)

### BRABANT

**Evelyne** chez Masuy P. (Schaerbeek)  
**Jan** chez Hofmans A. (Meise)  
**Jeremy** chez Hamelrijkx P. (Forest)  
**Elke** chez Arnoeyts J. (Meise)  
**Florence** chez Vander Syphen E.  
(Molenbeek-St-Jean)  
**Saartje** chez Holle E. (Kessel-Lo)  
**Nick** chez Janssens L. (Rotselaar)  
**Arthur** chez Goeffoet Ph. (Forest)  
**Johan** chez De Bot A. (Roosdaal)  
**Karolien** chez Van Schepdael G.  
(Gooik)

### LIMBOURG

**Geert** chez Wijnen J. (Bilzen)  
**Ramona** chez Gentier F.  
(Munsterbilzen)  
**Katja** chez Vermeulen W. (Heers)  
**Steven** chez Alenteyns R.  
(Tessenderlo)  
**Kristoff** chez Vermeyen B. (Lummen)

### FLANDRE OCCIDENTALE

**Melissa** chez Van Mullem J.-P.  
(Jabbeke)  
**Nico** chez Standaert D. (Jabbeke)  
**Katelijne** chez De Man L. (Jabbeke)  
**Kenny** chez Vantomme D. (Harelbeke)  
**Anneleen** chez Van Parijs P. (Bruges)



## MARIAGES

**ADMINISTRATION CENTRALE**  
De Dijcker C. et Bohy Ph.  
Mottar E. et Van de Steen V.  
Somers W. et Muysghondt G.

### ANVERS

**Van Haerenborgh A. et De**  
**Keersmaecker R.**  
**Lamberts L. et De Boeck H.**  
**Leloup P. et Helsen I.**  
**Van Dijk W. et Ravijts K.**

### HAINAUT

**Ravicini M. et Moscato C.**  
**Vanderbeck B. et Notte M.**  
**Coulon C. et Van de Vijver M.**  
**Delplancq J.-P. et Roose B.**  
**Billon J.-C. et Bellens F.**  
**Vandromme C. et Rosy S.**  
**Lienard J.-C. et Limbourg B.**  
**Lempereur G. et Chavatte V.**  
**Vanderbeck V. et Mathieu D.**  
**Limmelette P. et Walleme L.**  
**Willems G. et Debidart C.**  
**Creviaux G. et Bogaert F.**



## NAISSANCES

**NAMUR-LUXEMBOURG**  
Gengoux J.-M. et Cappe A.-M.

**ADMINISTRATION CENTRALE**  
Nathalie chez Jones W. (Kraainem)



# CENTRALE D'EXPLOITATION



## RETRAITES

Années  
de service

### ADMINISTRATION CENTRALE

Van Win A., chef de bureau 41  
Cuvelier P., sous-chef de bureau 41

### ANVERS

Van Kerckhoven L., cond.-rec. AB 30

### HAINAUT

Mahieu V., ouvr. qual. 35  
Marissal D., ouvr. d'élite 28  
Verteneuil A., receveur 33  
Delvigne R., ouvr. qual. 33

### BRABANT

De Pauw J., receveur 37  
De Smet R., chef de serv. de 2e cl. 42  
Evenepoel K., ouvr. qual. 35  
Vandecaeter F., cond.-rec. AB 34  
Van Rossem A., chef de mouv. de 1ère cl. 43

### LIMBOURG

Ceux B., rédacteur 37  
Pinxten G., cond.-rec. AB 41

## LES LONGUES CARRIERES



**J. De Pauw  
Brabant**  
du 19.9.1941  
au 1.8.1978



**A. Cantillon  
Hainaut**  
du 25. 2.1942  
au 1.10.1979



**V. Mahieu  
Hainaut**  
du 7.4.1941  
au 1.1.1976



**R. De Smet  
Brabant**  
du 29.11.1940  
au 1. 4.1981



## NECROLOGIE

«Nos Vicinaux» présente ses condoléances et l'assurance de toute sa sympathie aux familles en deuil.

### AGENTS EN SERVICE

#### ANVERS

Aerts F., cond.-rec. AB 42

### Groupe de Namur-Luxembourg DÉCÈS ACCIDENTEL DE M. POTEMBERG J.-L., CHEF ÉCOLE DE CONDUITE

Le Groupe de Namur-Luxembourg déplore la mort de son dévoué chef école de conduite, M. Potemberg Jean-Louis.

Un fatal accident l'a emporté la nuit du 20 mai 1982 alors qu'il effectuait un déplacement d'ur-

gence entre le centre d'entretien de Salzinnes et l'atelier d'Andenne.



Né à St-Servais le 23.4.1938, M. Potemberg était entré en service comme conducteur-receveur AB le 24.9.1961. Nommé contrôleur le 1.7.1968, il avait ensuite réussi les épreuves d'instructeur le 1.7.1976 et fut promu chef école de conduite le 1.10.1979.

Il avait gagné l'estime de tout le personnel.

A son épouse et à ses trois enfants la S.N.C.V. présente l'expression de ses profondes condoléances.

### ALLOCATAIRES C.A.M.-C.R.A.-C.R.I. C.A.S.-C.C.T.

#### ANVERS

Backx J., receveur 83  
Peeters F., receveur 78  
Melis F., receveur 76  
Wouters D., brigadier 71  
Rombouts P., surv. V.T. de 1ère cl. 79  
Van Sundert F., contremaitre de 1ère cl. 83  
Elst C., cond. él. 80  
Trauwkens L., cond.-rec. AB 61  
Roelen J., ouvr. qual. 73

#### FLANDRE ORIENTALE

Bracke J., receveur 72  
Bove K., brigadier 87

#### HAINAUT

Fournier P., cond. él. 78  
Deflem L., ouvr. qual. 55  
Beatrix R., brigadier 55  
Jacobus A., contrôleur 92  
Dupuis J., receveur 75  
Gerin G., ouvr. qual. 76  
Thon R., cond. él. 68

#### NAMUR-LUXEMBOURG

Decamp G., cond.-rec. AB 60  
Boseret A., contrem. de 1ère cl. 78

#### LIEGE

Ringlet J., ouvr. spéc. 73  
Vandersmissen A., piocheur 79  
Lemestre J., cond.-rec. AB 62  
Vanderhoeven J., ouvr. semi-qual. 80  
Rigo E., cond.-rec. AB 54  
Henrard M., cond. él. 87

#### BRABANT

De Muylder F., piocheur 84  
Wauterickx J., 1er ouvr. qual. 63  
Gisgand P., cond.-rec. AB 64  
Michel A., cond. él. 87  
Vermeiren J., ouvr. spéc. 82  
Wellemans J., cond.-rec. AB 68  
Delpierre J., ouvr. qual. 76  
Stallaert F., ouvr. qual. 85  
De Schutter C., ouvr. spéc. 74  
François M., cond.-rec. AB 64  
Vanderhaegen J., commis 75

#### LIMBOURG

Beunckens J., piocheur 80  
Dirix J., ouvr. semi-qual. 80

#### FLANDRE OCCIDENTALE

Bonte R., cond.-rec. AB 80  
Maes F., cond.-rec. AB 74  
Leenknecht G., piocheur 81  
Strubbe F., cond.-rec. AB 73  
Everaet E., serre-frein 79



## LE COIN DES JEUNES

### SOLUTIONS DU N° 220

#### JEU N° 1

27 formes.

#### JEU N° 2

**Renard** glapit - **Crocodile** vagit - **Poussin** piaule - **Tourterelle** gémit-roucoule - **Canard** Cancanenasille - **Grenouille** Coasse - **Cheval** hennit.

#### JEU N° 3

**CARTON**  
**GOUTTE**  
**SUCRER**

#### JEU N° 4

**Belgrade** Danube et la Save - **Berlin** la Sprée - **Berne** l'Aar - **Bonn** le Rhin - **Bruxelles** la Senne - **Bucarest** la Dambovitza ou Dimbovitza - **Budapest** le Danube - **Lisbonne** le Tage - **Madrid** le Manzanares - **Prague** la Vitava - **Rome** le Tibre - **Varsovie** la Vistule.

#### Ont obtenu 4 points :

BUFFIN J.-C. 12 ans - Couillet / COLLETTE Michel 14 ans - Flémalle / COSEMANS Miet et An 15 et 8 ans - Diepenbeek / DUMONT Ing. 10 ans - Goutroux / FABRINETTI Gérard 12 ans - Esneux / JOACHIMS Marc 13 ans - Hognoul / LAURENT Jos et Vinciane 10 et 8 ans - Spy / SCHUMACHER Fab. 8½ ans - Verviers / VANDEKERCHOVE Sylvie 13 ans - Courtrai / VERSAEVEL Conny 16 ans - Ostende / LAENEN Ph. et L. 12 et 10 ans - Hamois.

#### Ont obtenu 3 points :

DELHAYE Nat. 14 ans - Haine-St-Pierre / FLOYMONT Damien 12 ans - St-Gérard / JACQUEMIN Chr. 14 ans - Haine-St-Paul / LEFEBVRE Béatrice 12 ans - Houdeng-Aimeries / MASSON Didier et Pascal 15½ et 10½ ans - Braine-l'Alleud / PANIS Nath. et Nancy 11 et 12 ans - Awans.

#### Ont obtenu 2 points :

BRASSELET Cédric et Samuel 9 et 11 ans - Profondeville.

#### A obtenu 1 point :

DEGUEE Ph. 14 ans - Grivegnée.

### JEUX N° 221

#### JEU N° 1

#### Anagrammes

Mot formé au moyen des lettres d'un autre mot, disposées dans un ordre différent; ex. rage - gare.

Avec le mot ci-dessous, trouvez 3 autres mots.

|   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|
| P | U | R | E | 1 |
|   |   |   |   | 2 |
|   |   |   |   | 3 |
|   |   |   |   | 4 |

#### JEU N° 2

#### Le compte est bon !

Avec les chiffres suivants soit en multipliant - soustrayant - divisant ou additionnant, arriver au chiffre 455

4 3 6 9 2 5

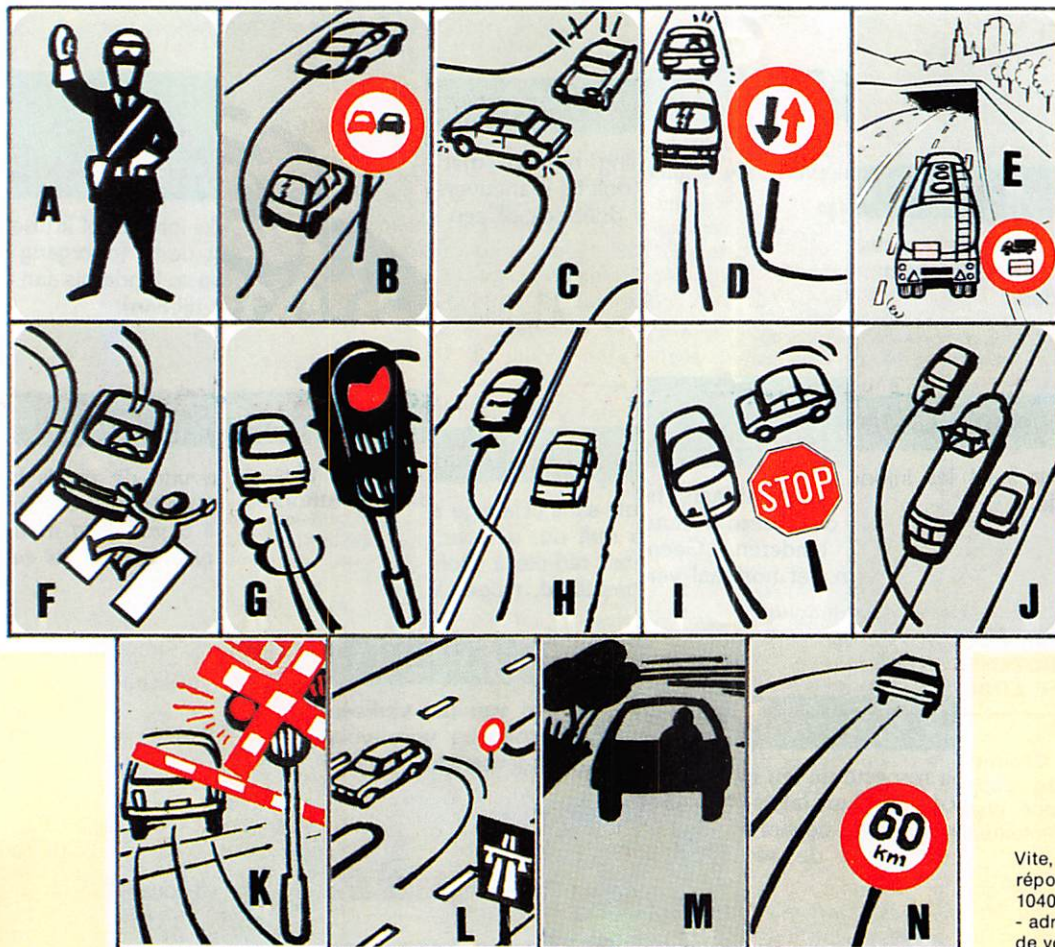
455

Exemple : arriver à 178 avec les chiffres

5 6 10 3 1 1  
 $6 \times 10 = 60$   
 $60 \times 3 = 180$   
 $1 + 1 = 2$   
 $180 - 2 = 178$

#### JEU N° 3

Voici les 14 infractions graves au code de la route. Pouvez-vous les nommer? Exemple : A : ne pas avoir suivi les injonctions d'un agent qualifié.



#### RÉPONSES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Vite, au plus tard pour le 20 janvier 83, envoyez vos réponses à «Nos Vicinaux», 14 rue de la Science, 1040 Bruxelles. Notez bien vos nom - prénoms - âge - adresse - localité et la fonction de votre papa, ou de votre maman, à la S.N.C.V.



## La caméra la plus chère du monde

La caméra la plus chère du monde est un instrument de précision extrêmement ingénieux équipé de deux lentilles. Ainsi l'image est perçue en trois dimensions. La mesure de l'intensité de lumière et le réglage de la netteté sont entièrement automatisés. Le boîtier de la caméra est doublement sphérique. Malgré le fait que le prix de cet instrument sensible ne peut pratiquement être chiffré, rien qu'en Belgique, il y en a quelque dix millions en circulation.

L'on connaît des cas de telles caméras qui ont été en service pendant plus de cent ans. Ce sont cependant des exceptions. La durée de vie moyenne est de 70 ans environ. Beaucoup de caméras rendent pourtant l'âme plus tôt parce qu'elles ne sont pas judicieusement traitées ou tout simplement parce qu'elles sont maltraitées. Des corrections avec des lentilles sont encore possibles, mais si la caméra est entièrement détériorée, elle ne peut plus être remplacée. Plus jamais.

Les appareils photographiques les plus simples sont traités avec soin : après les prises de vue on recouvre la lentille, l'appareil est remis dans son sac et l'ensemble est soigneusement rangé dans l'armoire.

La caméra la plus chère, notre œil, notre vue, a beaucoup plus à souffrir. Les chiffres en témoignent. Chaque année en Belgique, 18 % des accidents du travail ont lieu aux yeux, avec pour conséquence des lésions plus ou moins graves. Et le plus triste de l'affaire, c'est que 90 % de ces accidents auraient pu être évités, avec des moyens de protection individuelle simples.

### Un petit peu de biologie

Ce n'est pas un hasard si dans notre introduction nous sommes entrés dans le monde de la photographie. L'œil, en tant qu'instrument optique, peut être comparé en large mesure à un appareil photographique. Il y a cependant aussi des différences de principe. Ainsi, l'œil ne peut se protéger que dans une mesure réduite contre les influences néfastes de l'extérieur. Le

tissu émoissé absorbant les secousses et les sourcils assurent une sécurité passive. Les paupières et la sécrétion lacrymale maintiennent la propreté et l'humidité de l'œil. Les humeurs liquides à l'intérieur de l'œil maintiennent le niveau de la pression intérieure. Pourtant tout ceci n'est pas suffisant. En comparaison avec quelques autres organes du corps humain, l'œil donne une impression de vulnérabilité et de fragilité. La peau et les oreilles par exemple ont une capacité de régénération et de guérison beaucoup plus grande, tandis que les capacités d'auto-purification des poumons dépassent de loin celles de l'œil. Donc, il faut aider l'œil dans une certaine mesure, et ce à l'aide de moyens de protection.

### Les substances chimiques qui peuvent être corrosives

De nombreux dangers menacent les yeux. Parfois, on peut les reconnaître facilement. Par exemple pour les activités au cours desquelles des éclats de métal s'envolent littéralement dans tous les sens. Ou lors des travaux de soudage. Et pourtant, il y a au moins autant, si pas plus, de situations où les yeux courent un danger, sans que cela n'apparaisse à première vue. Nous voulons dire par là, la manipulation des substances chimiques.

Un problème très fréquent est l'irritation de la cornée. Celle-ci peut être produite par les substances les plus diverses. Dans ce contexte, l'acide sulfhydrique peut donner lieu à beaucoup d'ennuis, e.a. dans les industries de transformation du papier, la fabrication de gaz, la fabrication de soie artificielle et lors des travaux de terrassements. En cas d'irritation grave, par exemple par le tétraoxyde d'osmium l'on voit littéralement en vert et en jaune. Une certaine variété d'amine donne un effet gris-bleu. Les travailleurs de l'industrie photographique peuvent être confrontés à l'hydroquinone, un produit corrosif qui irrite et rougit les yeux. Le dépôt d'argent peut entraîner un voile grisâtre et le mercure peut même être

absorbé par la cornée et former un film mince sur le cristallin. Quoi qu'il en soit, il est toujours fâcheux que l'œil entre en contact avec des substances chimiques (agressives). Les bases et les lessives sont à cet égard encore plus dangereuses que les acides étant donné qu'elles pénètrent dans le tissu oculaire. Les acides ne le font pas ou dans une moindre mesure. Les deux groupes ont cependant en commun, qu'ils sont très mordants (corrosifs) pour la peau et les yeux et que l'on ne peut leur laisser la possibilité d'exercer leur action destructrice. Le rinçage à fond et prolongé avec de l'eau (avec un jet pas trop puissant) constitue un bon remède en l'occurrence.

Lorsqu'elles viennent en contact avec les yeux, les substances corrosives laissent en général une cicatrice sur la cornée. La mesure dans laquelle ceci altère la vue dépend évidemment de la nature du produit et... de la vitesse d'intervention des premiers soins.

La cornée et la conjonctive (muqueuse à l'intérieur des paupières) peuvent être attaquées également par les solvants organiques et les produits de nettoyage en plus des bases et des acides. D'autres agents responsables en cas d'usage non judicieux, sont le bioxyde de soufre, le xylène, le n-butanol, l'arsine et le (nitro)-benzène, toutes substances chimiques dangereuses pour les yeux. Nous terminons cette première catégorie avec l'allylcool, le diazométhane, le sulfate diméthyle, l'oxyde d'éthylène et l'aziridine. Le cristallin, l'iris et la chambre antérieure de l'œil sont sensibles à d'autres produits chimiques. Le dinitrophénol, plusieurs métaux dont le mercure, les sels et l'argent peuvent se déposer sur le cristallin et venir troubler littéralement l'image. L'ammoniaque et la formaldéhyde peuvent influencer défavorablement la pression dans l'œil, tandis que l'alcool éthylique, l'éthylène-glycol, le chlorure et l'iodure de méthyle peuvent provoquer des lésions du globe oculaire. La double vue après une visite au café peut avoir ses charmes. Mais ce phénomène provoqué par exemple par l'oxyde de carbone et le plomb, une intervention mé-

dicale est nécessaire.

### Mais comment peut-on y remédier ?

On peut prendre beaucoup de précautions. L'idéal est évidemment une situation de travail dans laquelle les substances agressives n'ont jamais la possibilité de devenir réellement dangereuses. Une telle situation idéale ne peut toutefois toujours être réalisée. Il est cependant possible de faire beaucoup pour prévenir les accidents.

Quelle que soit la substance chimique à laquelle vous avez affaire, et il y en a évidemment beaucoup plus que les quelques produits que nous venons de citer, une hygiène rigoureuse sur le lieu de travail est une première nécessité. Et les prescriptions de sécurité et les moyens de protection individuelle servent aussi à quelque chose. Pour rester dans le domaine de l'œil et de la protection des yeux : portez si nécessaire des lunettes de sécurité efficaces. De bonnes lunettes de sécurité sont disponibles. Les lunettes qui vous conviennent le mieux dépendront de la nature de votre travail.

Pour être tout à fait clair, encore quelques mots concernant les verres de sécurité. Vous comprendrez que la qualité de verre dépend de la nature des travaux pour lesquels il est utilisé. Tout comme la fabrication toute entière des lunettes. Les verres de sécurité sont en verre triplex, en verre trempé ou en matière plastique. Les verres trempés ne résistent pas aux éclats de métaux incandescents, les verres en matière plastique le font. De plus ils sont plus légers. Ils sont malheureusement sensibles aux rayures. Nous l'avons déjà mentionné mais nous voulons encore y revenir : si, malgré les bonnes mesures de sécurité une petite quantité de substances chimiques pénètre dans l'œil (éclaboussures, gaz, vapeur) n'hésitez pas, mais plongez directement sous le robinet et consultez le médecin si nécessaire. Votre vue, le bon fonctionnement de la caméra «la plus chère du monde» en vaut amplement la peine.

(TECHNIEK & VEILIGHEID — NL)



# CHAMPIONNATS

## Le championnat cycliste de Flandre



R. Helsmoortel, champion des Flandres (catégorie des moins de 35 ans).

Ce championnat s'est disputé à Assebroek, le 4 septembre 1982.

### Catégorie des plus de 35 ans.

Douze coureurs ont parcouru à vive allure les 20 tours qui étaient au menu. Une échappée de quatre coureurs se développa après six tours et le groupe

des lâchés n'allait jamais pouvoir revenir. A l'avant, ce furent Farazijn G. et Van Maeckelberghe qui abattirent le plus de boulot. Dans la dernière boucle avant l'arrivée, Van Maeckelberghe plaça un démarrage qui surprit ses compagnons d'échappée et notamment Farazijn G., qui était enfermé. Le groupe des battus termina à quelque trois minutes du vainqueur.

**Classement :** 1) Van Maeckelberghe G. (champion de Flandre) 2) Van de Woestijne J. 3) Vanspauwen J.-P. 4) Farazijn G. 5) Nobels R., 6) Deckers L. 7) Luyten R. 8) Van der Veken L. 9) Nijns G. 10) Farazijn E. 11) Goffings L. 12) Geers F.

### Catégorie des moins de 35 ans.

20 coureurs se présentèrent au départ de l'épreuve qui se disputait sur 27 tours. La course fut marquée par plusieurs tentatives d'échappée avant que Helsmoortel, Vierstraete et Kins ne prennent pour de bon la poudre d'es-campette. Ce fut alors une lutte au finish entre «Westflandriens».

**Classement :** 1) Helsmoortel R. (champion de Flandre) 2) Vierstraete D. 3) Kins J. 4) Schets D. 5) Heyens R. 6) Snick P. 7) Van de Poele F. 8) Roels F. 9) Rosseel R. 10) Vangeneugden A. 11) Dufour B. 12) Bayens H. 13) Dom A. 14) Block R. 15) Vanheede D. 16) Moens J.-P. 17) Bouchez F. 18) Aelbrecht J. 19) Van Maele P. 20) Slabbinck R.

## OUVERTURE DE NEUF NOUVELLES STATIONS DE MÉTRO À BRUXELLES

Le mardi 5 octobre 1982, la S.T.I.B. a inauguré 9 nouvelles stations de métro, toutes situées à l'Ouest de Bruxelles en prolongement de la ligne n° 1.

Ce tronçon d'une longueur de 7 km dessert 5 communes. Quatre des neuf nouvelles stations ouvertes se trouvent au sud de la station Beekkant : la station gare de l'Ouest sur le territoire de Molenbeek et les stations Jacques Brel, Aumale et Saint-Guidon sur celui d'Anderlecht ; quant aux cinq autres situées au nord de la station Beekkant, elles se dénomment Osseghem (Molenbeek), Simonis (Koekelberg), Belgica (Jette), Pannenhuis et Bockstael (Laeken).

La ligne de métro n° 1, qui compte actuellement 33 stations pour une longueur d'environ 25 km, est exploitée selon un schéma diagonal : la ligne 1A Bockstael — Demey et la ligne 1B Saint-Guidon — Alma.

L'extension de cette ligne de métro, qui présente un tronçon commun de Molenbeek (Beekkant) à Etterbeek (Merode), permet maintenant de se rendre d'Auderghem (Demey) à Laeken (Bockstael), d'une part, et de Woluwé-Saint-Lambert (Alma) à Anderlecht (Saint-Guidon), d'autre part.

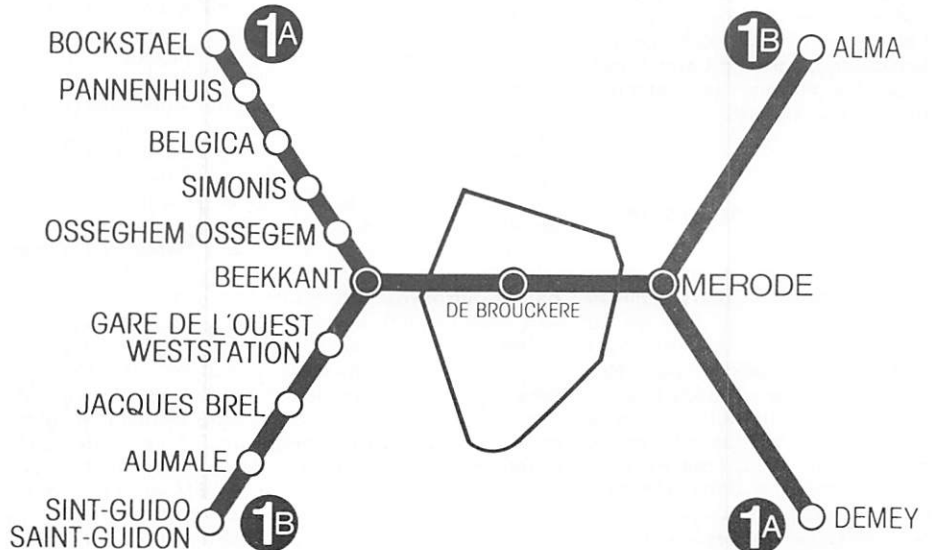
Par conséquent, le tronçon Merode-Alma n'est pas directement accessible depuis le tronçon Bockstael — Beekkant et vice-versa, tandis que le tronçon Merode — Demey n'est pas non plus directement accessible depuis le tronçon Saint-Guidon — Beekkant et vice-versa.

Pour ces stations, il y a lieu de chan-

ger de rame à n'importe quelle station du tronçon commun.

Le schéma reproduit dans cet article vous permettra d'y voir plus clair.

Signalons encore que la distance Bockstael — Demey est parcourue en 27 minutes et la distance Saint-Guidon — Alma en 25 minutes.





# CYCLISTES S.N.C.V.



Vanspauwen, champion de Belgique 1982 (catégorie des plus de 35 ans).

## Les courses cyclistes de Tremelo

Le «Wielerclub De Hazewinden», secteur de Tremelo, nous a communiqué le classement des courses qui se sont disputées à Tremelo le 12.9.1982.

### Catégorie des plus de 35 ans.

1) Vanspauwen J.-P. 2) Van de Woestijne J. 3) Deckers L. 4) Luyten R. 5) Nijns G. 6) Van der Veken L. 7) Gofinghs L. 8) Liekens L.

### Catégorie des moins de 35 ans.

1) Vierstraete D. 2) Rosseel R. 3) Vangeneugden A. 4) Moens J. 5) Schets D. 6) Block R. 7) Dufour B. 8) Kins J. 9) Heyens R. 10) Bouchez F. 11) Hermans L. 12) Grieten R. 13) Aelbrecht J.

### ONT ETE COURONNES CHAMPIONS DE BELGIQUE :

Vanspauwen Jean-Pierre chez les plus de 35 ans et Vierstraete Dirk chez les moins de 35 ans.

Sincères félicitations !



A la station Simonis, le Ministre des Communications, Herman De Croo, procède à l'inauguration de la branche Nord-Ouest de la ligne 1 de métro, en compagnie de Mme Goor, Secrétaire d'Etat, de M. De Winter, Président de la S.T.I.B. et de M. Pivin, Bourgmestre de Koekelberg.



# ACTES DE PROBITE

Les agents dont les noms suivent, mentionnés par dépôt, ont remis à leur chef des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service.

## ANVERS

**Anvers :** Bellens G. (portemonnaie + 1.014 F + clefs).

**Turnhout :** Adriaensen L. (sacoche + 3.200 F + chèques), Willems J. (sacoche + 780 F).

## FLANDRE ORIENTALE

**Destelbergen :** Lasseel E. (1.200 F), Lambrecht D. (1.000 F).

**Gand St-Pierre :** Van de Voorde C. (2.000 F).

**Hofstade :** Roels W. (1.100 F).

**Kalken :** De Bruycker C. (2.100 F).

## HAINAUT

**Charleroi :** Pirson M. (pochette + 1.000 F), Pieret J. (portefeuille + 14.800 F), Molasy M. (sac + 678 F), Mattioli H. (pochette + chèque de 5.000 F + 1.700 F), Suplis V. (portefeuille + 1.050 F).

**La Louvière :** Vandervecken P. (portemonnaie + 485 F), Hermant R. (portemonnaie + 458 F).

**Mons :** Van Paemel L. (sacoche + 2.100 F).

**Quaregnon :** Dubois B. (sacoche + 1.300 F), Amand M. (portefeuille + 500 F), Toubeau R. (sac + 800 F).

## NAMUR-LUXEMBOURG

**Andenne :** Delince L. (portefeuille + 630 F).

**Foiz :** Bouchat E. (sac + 25.284 F).

**Namur :** Clause R. (portefeuille + 4.608 F), Hanert C. (sac + 6.000 F), Hougardy K. (sac + 53.650 F), Lemoine J.-P. (sacoche + 2.050 F + étui + 680 F), Colignon P. (portefeuille + 2.550 F).

## LIEGE

**Bassenge :** Thysen G. (portefeuille + 1.707 F).

**Eupen :** Ernst (20.521 F).

**Liège St-Gilles :** Cardol (3.600 F), Houlmont D. (1.000 F).

**Omali :** Masy J. (1.500 F + abonnement), Dengis F. (sac + 500 F), Heine P. (portefeuille + 1.100 F).

**Rocourt :** Nicolaers (sac + 1.137 F).

**Warzée :** Evrard (sac + 20.000 F).

## BRABANT

**Asse :** Peeters L. (portemonnaie + 10.265 F + chaîne en or), Royemans P. (sacoche + 30.000 F + 5000 pesetas).

**Lasne :** Mathieu B. (portefeuille + 600 F + documents).

**Leerbeek :** Hiers W. (portefeuille + 627 F), Lenseer W. (sacoche + 1.034 F + documents).

**Louvain :** Jeanpierre R. (portemonnaie + 3.010 F), Meuleman H. (portemonnaie + 900 F + documents), Mues A. (portemonnaie + 1.200 F + documents), Ruelens R. (portefeuille + 950 F + documents).

**Nivelles :** Couteau (portefeuille + 374 F + documents), Roch P. (sac + 7.240 F + documents), Lelercq W. (portefeuille + 460 F + documents), Nicaise J.-C. (sacoche + documents + chèques), Demeyere A. (portefeuille + 1.601 F + documents + abonnement), Lambert L. (sac de dame + 1.770 F + 2 médailles en argent + documents), Michel L. (portefeuille + 2.000 F + documents), Johnen P. (portefeuille + 300 F + 1 £ + documents).

**Overijse :** Debroux J.-C. (portefeuille + 5.070 F + documents), Debroux N. (sacoche + 3.000 F + documents), Trappeniers (portefeuille + 1.055 F + documents),

**Vanfraechem :** (portefeuille + 748 F + documents).

**Uccle :** Suys J.-L. (sacoche + 1.050 F + documents).

## LIMBOURG

**Genk :** Coomans V. (portefeuille + 1.100 F).

**Hasselt :** Vanhex R. (portemonnaie + 1.450 F), Ramaekers H. (1.000 F), Grotars F. (portefeuille + 4.045 F).

**Lanaken :** Dirix J. (500 F), Vannormelingen D. (2.250 F), Vrancken H. (500 F).

**Maaseik :** Bekkers J. (portefeuille + 5.000 F), Brouwers W. (sacoche + 1.934 F), Aendekerck M. (portefeuille + 950 F), Verheyen H. (portefeuille + 600 F), Brouwers L. (550 F + documents).

**St-Trond :** Breels R. (sacoche + portemonnaie + 983 F), Schmitz R. (sacoche + 5.000 F), Castro F. (portefeuille + 1.000 F), Appeltans J. (sacoche + 13.471 F).

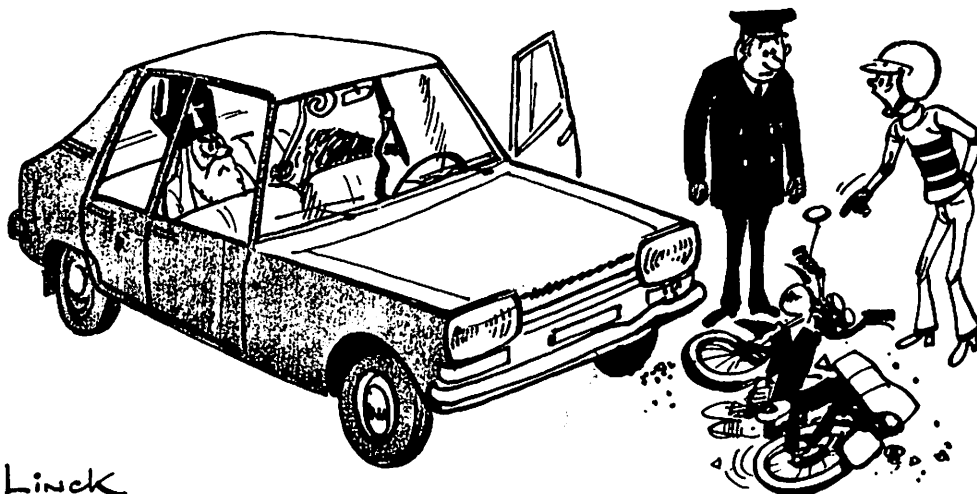
**Tongres :** Schoels J. (portefeuille + 1.600 F).

## FLANDRE OCCIDENTALE

**Assebroek :** Vanbavinckhove D. (portemonnaie + 17.360 F), De Lille G. (portemonnaie + 1.700 F), Vercruysse M. (portemonnaie + 400 F + abon. scol.), Syre J. (portemonnaie + 1.009 F).

**Knokke :** Danneels Y. (portemonnaie + 4.580 F).

**Ostende :** Muyliaert C. (sacoche + 552 F), Mylle G. (montre + bracelet en or), Depuydt P. (portefeuille + 2.500 F), Van Hevel R. (portefeuille + 6.166 F), Vanhoooren E. (appareil de photog.), Deputter K. (portefeuille + 5.768 F), Defever F. (portefeuille + 1.600 F), Hubert M. (sacoche + 2.772 F).



*C'est un comble !  
Je l'avais reçue  
pour ma St-Nicolas !..*

Linck



## UNE FAMILLE AU SERVICE DE LA S.N.C.V.

Prépensionné le 13.9.1982, M. Simon Scohier était l'avant-dernier représentant d'une famille qui, depuis l'année 1905, a participé activement aux destinées de la S.N.C.V. Ce fait mérite bien plus qu'une banale mention dans la rubrique «longues carrières».

M. Simon Scohier était entré en service le 4.8.1943 comme piocheur au dépôt de Charleroi. Après avoir été entre autres aiguilleur, receveur et conducteur électrique, il termina sa carrière comme conducteur-receveur AB.

Son frère, M. André Scohier, entra également comme piocheur à la

S.N.C.V. en novembre 1944. Il exerça ensuite successivement les fonctions de receveur, conducteur électrique,



conducteur-receveur AB, contrôleur et chef de mouvement de 2e cl. au dépôt d'Onoz (Groupe de Namur-Luxem-

bourg), poste qu'il occupe encore présentement.

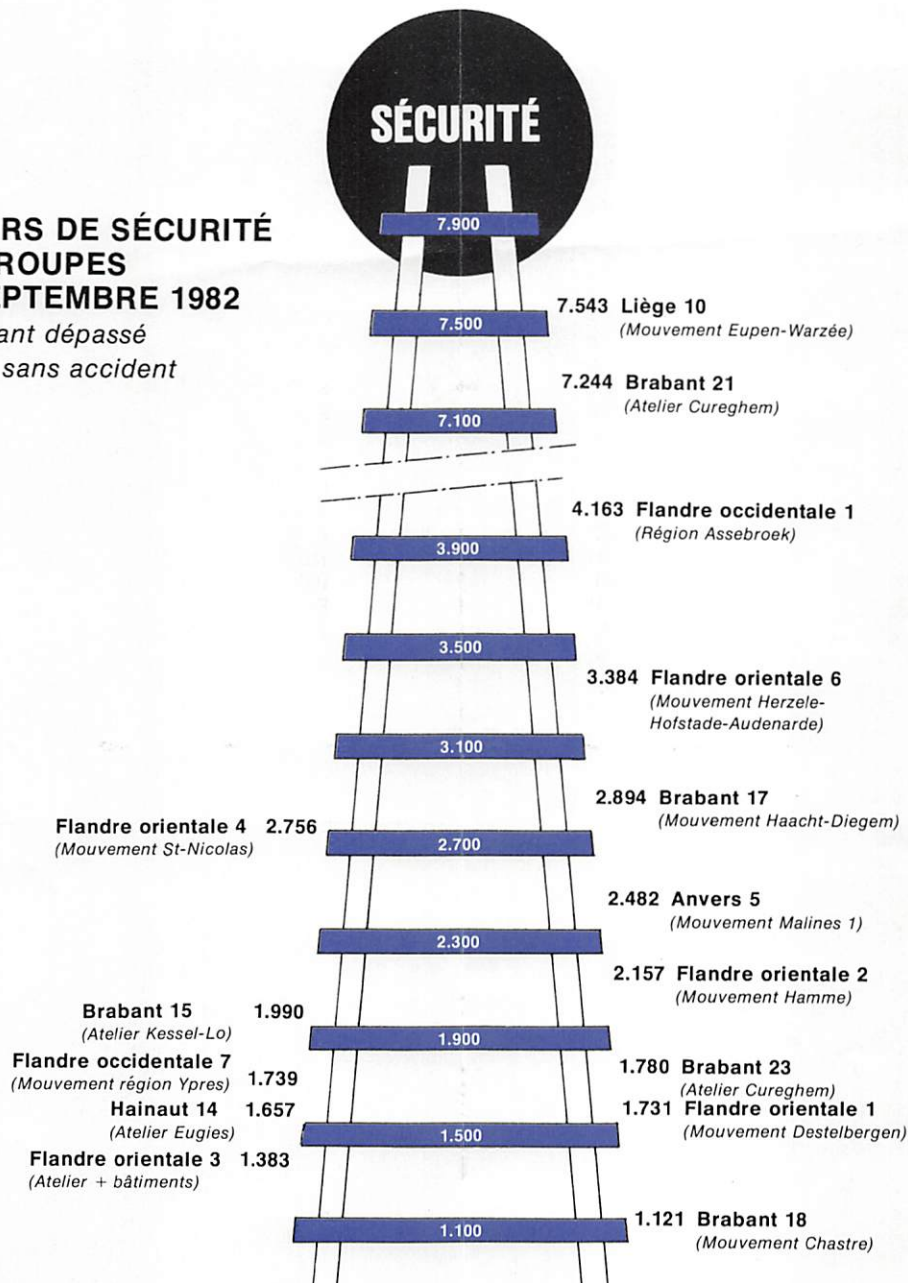
Leur père, M. Maurice Scohier, entré en service en 1921 au dépôt de Nalines, en tant que receveur, fut prépensionné en 1968 suite à la suppression de l'exploitation électrique à Nalines.

Enfin, c'est à ce même dépôt de Nalines que leur grand-père, M. Auguste Scohier, était entré en service en 1905 comme mécanicien de tram à vapeur. A la suppression de ce dernier, il était devenu conducteur électrique jusqu'à son décès accidentel survenu le 4.1.1940.

Trois générations de Scohier ont donc servi la Société pendant environ 80 ans. On peut lire à travers leur carrière l'histoire et l'évolution de la S.N.C.V. Ce fait remarquable méritait bien qu'on le mentionne.

## CONCOURS DE SÉCURITÉ INTER-GROUPES AU 30 SEPTEMBRE 1982

Equipes ayant dépassé  
1.000 jours sans accident





**SOMMAIRE N° 221 NOVEMBRE-DECEMBRE 1982**

|  |    |
|--|----|
| Les vœux du Directeur Général  | 2  |
| Nouveau bureau de dépôt des recettes<br>à Bruges                           | 3  |
| 2 retraites bien méritées  | 3  |
| 1000 et 4000 jours sans accident   | 4  |
| Le saviez-vous ?   | 4  |
| La conférence de presse tenue à<br>St-Nicolas                              | 6  |
| Un jour ou un week-end d'évasion...  | 6  |
| Décès de M. Jan Goovaerts, Directeur régional<br>du Groupe Anvers-Limbourg | 7  |
| Personalia   | 8  |
| Page familiale   | 10 |
| Championnats cyclistes S.N.C.V.  | 12 |
| Ouverture de 9 stations de métro à Bruxelles                               | 12 |
| Actes de probité   | 14 |
| Une famille au service de la S.N.C.V.                                      | 15 |

*Photo de la couverture :*  
*Vue aérienne du château-ferme Hergenrath*  
*(Prov. Liège)*

*Périodique bimestriel du personnel de la S.N.C.V.*

*Rédaction : rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles.*

*Téléphone : (02) 230.03.30 - Ext.: 335 — C.C.P. 000-0003227-26.*

*Editeur responsable : R. Keygnaert, rue de la Science 14 -  
1040 Bruxelles*



*Membre de l'association belge de la presse  
d'entreprise - A.S.B.L.*